



LIVRET HEBDO: 333

Un recueil écrit des déclarations du célèbre guide spirituel et
Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, fondateur de dawat-e-Islami,
Hazrat Allamah Maulana Muhammad Ilyas Attar Qadiri Razavi معلمنا العلامة العظمى

13 Questions – Réponses sur le commerce



FRANÇAIS

Présenté par le département
Al-Madina-tul-'Ilmiyyah
Traduit en français par le
département de traduction

کاروبار کے بارے میں 13 سوال جواب

Karobar kay baray mayn 13 suwal jawab

13 Questions - Réponses sur le commerce

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ french.translation@dawateislami.net

13 Questions - Réponses sur le commerce

Une traduction française de « Karobar kay baray mayn 13 suwal jawab »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2023 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Jumādil Sāni, 1445, AH – (Janvier 2023)
Éditeur: Maktaba-tul-Madinah
Quantité: -
ISBN : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنشَاءً لِلَّهِ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note: Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Tableau de Contenu

13 Questions - Réponses sur le commerce	1
Invocation d'Attar	1
L'excellence de la ṣalât sur le Prophète ﷺ	1
“Les articles achetés ne peuvent pas être retournés”	2
Si j'étais tailleur	8
Tous les tailleurs ne volent pas de tissu	9
Gagner de l'argent par des moyens licites	14
La nature éphémère des revenus frauduleux	15

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

13 Questions - Réponses sur le commerce¹

Invocation d'Attar

Ô Seigneur de Mustafa ﷺ ! Quiconque lit ou écoute le livret de 18 pages “13 questions - réponses sur le commerce”, accorde-lui la capacité de mener ses affaires conformément à la loi islamique ! Pardonne-lui, ainsi qu'à ses parents, sans qu'il aient à rendre de comptes !

أَمِينَ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de la ṣalāt sur le Prophète ﷺ

Le dernier Prophète d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :
“Quiconque est confronté à une difficulté devrait réciter la

¹ Ce livret contient des questions posées à Ameer-e-Ahl-e-Sunnat دامت بركاتهم في العالميه, ainsi que ses réponses.

ṣalāt en abondance sur moi, car la récitation de la ṣalāt sur moi repousse les calamités.”²

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Q : Lorsque nous achetons des produits emballés dans une boulangerie et que nous les ouvrons, il arrive qu'ils soient avariés. Lorsque nous les retournons à la boulangerie, celle-ci refuse de les échanger. Que devons-nous faire dans une telle situation ?

R : Il est préférable de vérifier ces articles à la boulangerie, car lorsqu'ils sont vérifiés à la maison et retournés, le propriétaire de la boulangerie ne les acceptera pas, même si le client prête serment qu'il ne les a pas utilisés ; cela donnera lieu à des disputes.

Le client doit demander au propriétaire l'autorisation de débiller et de vérifier les articles. Il doit être stipulé que si les articles sont sains, ils seront achetés, et que s'ils sont avariés, ils ne le seront pas. Le déballage ne doit se faire qu'avec l'autorisation du propriétaire, sous peine de litiges. Il n'est pas permis de faire du commerce d'une manière qui mène à des conflits.

“Les articles achetés ne peuvent pas être retournés”

(L'honorable mufti présent dans le Madani Muzakarah a dit :)
Si l'article présente un défaut, même si le client ne l'a pas

² Al-Qawl ul-Badi', p. 441

ouvert et vérifié dans le magasin, le propriétaire doit accepter son retour. De nombreux articles sont tels qu'ils ne peuvent être ouverts et examinés dans un magasin.

Par exemple, les articles emballés en cadeau ne peuvent pas être ouverts dans le magasin, car il serait difficile de s'en occuper une fois qu'ils sont ouverts. Ils sont généralement ouverts à la maison. Normalement, les magasins fournissant des produits de qualité ne sont pas confrontés au problème des articles abîmés ou défectueux.

Là où c'est le plus fréquent, les commerçants affichent des notes écrites indiquant que le retour des articles achetés n'est pas accepté. Il ne s'agit pas d'un principe. Un article défectueux doit être accepté par le propriétaire. Si le propriétaire ne veut pas accepter les retours, il doit se dédouaner en informant le client que l'article est vendu tel quel et qu'il doit être contrôlé lors de l'achat, car il ne pourra pas être retourné par la suite. Ce que certains d'entre eux écrivent sur le fait de ne pas accepter les articles retournés n'est pas correct, selon la loi islamique.³

Q : Je travaille dans un magasin. Parfois, il y a un tel nombre de clients dans le magasin que je ne peux pas accomplir la prière en congrégation. Comment est-ce de la manquer dans une telle situation ?

R : Si l'heure de la prière en congrégation est arrivée et qu'il n'y

³ Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 64

a pas d'autre empêchement que l'affluence des clients, il ne s'agit pas d'une excuse acceptée par la loi islamique. Une personne abandonnant la congrégation pour cette raison commettra un péché. Si le fait de quitter les clients pour se joindre à la prière en congrégation ne permet pas de se débarrasser de l'avidité et de l'égoïsme, alors qu'est-ce qui le fera ?

Gardez à l'esprit qu'il n'est pas permis d'occuper un emploi dans lequel il est interdit à une personne de prier en congrégation ou qui constitue un obstacle à la prière. Cependant, si l'emploi d'une personne se trouve dans un endroit où il n'y a pas de mosquée dans laquelle la prière peut être accomplie en congrégation, dans cette situation, si quelqu'un prie individuellement avant l'heure Makrouh (détesté), il ne commettra pas de péché.⁴

Q : Est-il permis d'ouvrir un compte bancaire pour des raisons professionnelles ou pour protéger ses richesses ?

R : Il est permis d'ouvrir un compte courant. Les savants de l'islam ont interdit l'ouverture d'un compte d'épargne, car il génère des intérêts (usure) au fil du temps.⁵

Q : Si une entreprise subit des pertes répétées, quelle peut en être la raison ?

⁴ Malfuzât Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 65

⁵ Chanday Kay Bâray Mein Sawâl Jawâb ; Malfuzât Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 342

R : Les pertes et les profits sont sous le contrôle d'Allah **عَزَّوَجَلَّ**. Les pertes sont parfois dues à des épreuves et parfois à nos propres lacunes. Les gens attribuent généralement cela à la magie et ils supposent que la magie et les djinns sont à l'origine de tous les problèmes. Ce n'est pas le cas ; toutes les personnes ne sont pas impliquées dans de tels maux.

Si votre entreprise subit des pertes, travaillez dur. Repentez-vous, récitez le Coran, soyez constant dans la prière, faites des invocations, et récitez des litanies pour la bénédiction dans les provisions. **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**. Votre subsistance s'ouvrira, il y aura une amélioration et vos pertes cesseront.

Lisez le livret de Maktaba-tul-Madinah intitulé "*le moineau et le serpent aveugle*"⁶, qui contient des litanies efficaces pour obtenir des bénédictions en matière de provisions. **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**. Votre commerce commencera à prospérer.⁷

Q : Lorsqu'on conseille à certains hommes d'affaires de suivre des conseils islamiques concernant leurs affaires ou de se rendre à Dar ul-Ifta, ils répondent : "Nous ne mentons pas, nous ne prenons pas injustement la richesse des gens et nous payons

⁶ "le moineau et le serpent aveugle" est un livret de 39 pages rédigé par Maulana Ilyas Attar al-Qadiri. Il traite de la définition de la pauvreté, contient des hadiths discutant de ses vertus, de l'excellence de cacher son indigence, des causes de la pauvreté, des solutions pour y remédier, des litanies pour obtenir des bénédictions en matière de subsistance, et des méthodes pour atteindre l'aisance dans les affaires commerciales. (Département de Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat)

⁷ Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 70

notre zakat dans son intégralité. Il n'est pas nécessaire pour nous de suivre de tels conseils.” Que dites-vous à ce sujet ?

R : Il n'est probablement pas exagéré de dire que 99,9 % des hommes d'affaires ne connaissent pas les règles commerciales. Ils se contentent de belles paroles en disant : “Nous nous souvenons d'Allah عَزَّوَجَلَّ, nous n'avons pas d'objectifs égoïstes à l'esprit, nous gagnons simplement notre vie pour nos enfants”, alors qu'ils remplissent inconsciemment leurs comptes avec ce qui est illégal. Ils se disent : “Je ne tiens pas un magasin d'alcool et je ne suis pas impliqué dans des transactions usuraires”, alors qu'ils mentent abondamment et trompent les gens. Ils ne prennent pas ces questions au sérieux.

Ils se disent : “Tout cela fait partie du commerce. Comment peut-on faire du commerce sans cela ? Si je ne mens pas, les articles ne sont pas vendus.” نَعُوذُ بِاللَّهِ C'est un état d'esprit inspiré par Satan. Lorsque l'on est dans cet état d'esprit, comment peut-on avoir des bénédictions ? Comment le cœur d'une telle personne pourra-t-il avoir envie d'accomplir la prière ? Comment une telle personne pourra-t-elle gagner en concentration et en humilité lorsqu'elle prie ? Comment une telle personne adoucira-t-elle son cœur ? Comment son aversion pour le péché augmentera-t-elle ?

Les hommes d'affaires qui lisent ou écoutent ce livret devraient faire examiner leurs pratiques commerciales par Dar ul-Ifta Ahl Us-Sounnah. Ils devront s'y rendre en personne et, si cela

n'est pas possible, ils devront prendre contact via internet. Sans cela, il est très difficile d'assurer la subsistance licite des membres de sa famille.

J'ai parlé avec franchise et de manière générale. Je n'ai pas prononcé de verdict sur les affaires de qui que ce soit en particulier. Tout le monde devrait apprendre les règles islamiques. Si l'on est employé, il est obligatoire d'apprendre les règles relatives à l'emploi, et si l'on est employeur, il est également obligatoire d'apprendre les règles relatives à l'emploi des personnes.⁸

S'ils disent qu'ils ne veulent pas connaître ces détails, sont-ils prêts à dire cela le jour du Jugement ? نَعُوذُ بِاللَّهِ Ne craignent-ils pas d'être envoyés dans le feu de l'Enfer ? Puisque nous avons été envoyés dans le monde الْحَمْدُ لِلَّهِ en tant que musulmans, nous devons obéir aux commandements d'Allah عَزَّوَجَلَّ et de Son Messenger صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ.

Il n'y a pas d'autre alternative. Nous devons essayer. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ fasse de nous des personnes qui essaient.⁹

Q : Pour réaliser divers designs sur les vêtements, on utilise les chutes de tissu restantes. L'utilisation de ces matériaux est-elle autorisée ?

⁸ Fatāwā Ar-Riḍāwīyah, vol. 23, p. 623 - 626

⁹ Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 75

R : Il est évident que les morceaux de tissu colorés ajoutés pour créer des designs sur les vêtements proviennent d'une rame de tissu. Il s'agit de morceaux provenant de rames de tissu et des chutes qui restent après avoir cousu des vêtements ; il est permis aux tailleurs de les utiliser. Certaines personnes n'aiment pas les vêtements unis et y font ajouter ces pièces.

Quoi qu'il en soit, tant qu'il n'est pas confirmé que le tissu utilisé pour ces designs est volé, il peut être utilisé. S'il est confirmé que les pièces découpées ont été volées, leur commerce sera illégal, cependant ce n'est généralement pas le cas.

Si j'étais tailleur

Si j'étais tailleur, je garderais un sac pour tous les fils, les chutes et les morceaux restants du tissu du client et je l'offrirais en même temps que le vêtement terminé. Je garderais également une poubelle à proximité. Si le client n'aime pas ces morceaux, je lui suggérerais de les mettre dans cette poubelle. Si je le souhaite, je les utiliserais plus tard. Je suis comme ça, je ne sais pas s'il faut les garder ou pas.

Par manque de connaissances islamiques, on peut faire beaucoup de choses incorrectes. Le moi-intérieur (*nafs*) fait de son mieux pour s'assurer que nous violons les droits des autres.

Les chutes de vêtements sont utilisées à différentes fins. Certaines personnes ingénieuses en font des vêtements pour

bébés. Elles peuvent également être utilisées pour le nettoyage. L'époque où l'on jetait les choses est révolue. Aujourd'hui, tout se vend.

Autrefois, les imprimeurs jetaient des morceaux de papier et les pauvres les ramassaient et les utilisaient à la place des charbons pour la cuisine. Cela étant dit, un tailleur pieux suivra les conseils mentionnés. Dans l'intention de rechercher l'agrément d'Allah عَزَّوَجَلَّ, il gagnera en piété et sa crédibilité auprès des gens augmentera.

Tous les tailleurs ne volent pas de tissu

On entend dire : “Celui qui n'est pas un voleur ne peut pas être un tailleur.” Même si vous mesurez exactement un tissu et que vous le donnez à un tailleur qui vole, il le coupera de telle sorte qu'il lui en restera un peu.

Il est indiqué dans “*Bahār-e-Sharī'at*” que porter un kurta jusqu'à la moitié du tibia est sounnah.¹⁰ Ceux qui portent leur kurta ainsi en ont fait l'expérience : ils donnent leurs mesures à un tailleur, mais ils sont chanceux si le kurta est cousu selon cette longueur. Le client ne s'en rendra pas compte.

Lorsqu'il se baisse pour regarder, il aura l'impression que le kurta arrive à la moitié du tibia, mais lorsqu'il se redresse, un observateur lui fera savoir où il se trouve par rapport au milieu

¹⁰ Radd ul-Muhtār, vol. 9, p. 579 ; Bahār-e-Sharī'at, vol. 3, p. 409, partie 16

de son tibia. De la même manière, on parle d'une manche large d'un empan, mais quand est-ce que c'est le cas ? Les tailleurs réduisent la quantité de tissu qu'ils utilisent lors de la confection des vêtements.

Ce n'est pas le cas de tous les tailleurs. Je parle d'une manière générale. Celui qui agit ainsi doit craindre Allah عَزَّوَجَلَّ. Il y a عَاشَاءَ اللّٰهُ beaucoup de tailleurs dans l'environnement islamique (de Dawat-e-Islami) au sujet desquels j'ai une bonne opinion qu'ils effectuent leur travail correctement. ¹¹

Q : Quel type de parfum préférez-vous ? De nombreuses questions se posent à propos des flacons de parfum. Certains contiennent (environ) 3,5 ml d'huile, d'autres 2,90. Si un client demande 3,5 ml, comment lui dire que nous ne sommes pas certains de la quantité exacte de parfum que contiennent ces flacons ? Comment pouvons-nous l'informer du poids correct ? Veuillez trouver une solution à ce problème.

R : Je préfère le doux parfum de la transpiration parfumée du Bien-Aimé Prophète - صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّمَ.

Les flacons de parfum existent en différentes capacités. Il s'agit bien d'une épreuve. Comment un vendeur peut-il dire qu'il s'agit d'une capacité exacte ? La solution est de les vendre sans mention de la capacité exacte, en disant : "Ce flacon coûte x euros et celui-ci coûte x euros". Si la capacité est inscrite sur les

¹¹ Malfuzât Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 220

flacons, le commerçant doit dire : “Bien que cette capacité soit inscrite sur ce flacon, je n'ai pas vérifié la quantité exacte.”

Cela peut s'avérer difficile, car il n'est pas aisé de commercer avec le public. En tant qu'homme d'affaires, je sais par expérience que les gens peuvent vous gêner, mais il faut le faire. Sinon, le fait de dire qu'un flacon est d'une certaine capacité et de donner ensuite une capacité inférieure constitue un péché.¹²

Q : De quelle manière l'argent de la dot peut-il être utilisé ? J'ai entendu une fois sur Madani Channel qu'une femme peut le donner à son mari à des fins commerciales. Peut-elle le faire ?

R : La dot qu'elle reçoit lui appartient, elle peut donc l'utiliser de n'importe quelle manière. Si elle le souhaite, elle peut la donner à son mari, et si elle ne veut pas la récupérer, elle a aussi le choix de la gracier.¹³

Q : Est-il interdit de faire du commerce le 9 et le 10 de Muḥarram ? En outre, ne pouvons-nous pas allumer un poêle à la maison ces jours-là ?

R : Tout cela est incorrect. Le commerce et l'allumage des poêles sont tous deux autorisés ces jours-là.¹⁴

¹² Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 5, p. 243

¹³ Ad-Durr ul-Mukhtār , vol. 4, p. 239 ; Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 65

¹⁴ Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 166

Q : Les punitions sévères des transactions frauduleuses, de la vente d'articles avec des défauts cachés et de la malhonnêteté dans les affaires sont expliquées lors des rassemblements de Dawat-e-Islami inspirés par la Sounnah. Nous apprenons également qu'il s'agit de péchés graves. Pourtant, lorsque les gens se lancent dans le commerce et réalisent des profits, ils oublient ces châtiments.

Pour gagner de l'argent, ils mélangent parfois des substances nocives à des produits ménagers tels que la farine, les lentilles, le riz, le ghee (beurre clarifié), etc. Ils ne semblent pas se préoccuper des effets néfastes de ces polluants sur la santé des gens ; les enfants peuvent devenir infirmes, et certains peuvent être atteints de lésions oculaires ou rénales, etc. Pourquoi ceux qui nuisent à leur vie mondaine et à l'au-delà par amour de la richesse n'acquièrent-ils pas l'état d'esprit nécessaire pour éviter ce péché ?

R : Ce sujet nécessite une longue discussion. La malhonnêteté et la fraude que l'on trouve aujourd'hui dans les produits est un phénomène inquiétant. Même l'eau potable est contaminée. Que peut faire une personne dans une telle situation ? Prenez note : Si l'acheteur et le vendeur savent que l'article est modifié ou mélangé à quelque chose d'autre, et s'ils savent tous deux quelle quantité de substance supplémentaire a été ajoutée, il n'y a pas de péché si le client choisit d'acheter l'article. Toutefois, normalement cela ne se produit pas. Tout le monde recherche le produit original et non altéré.

En exagérant quelque peu, 99,99 % des objets sont trafiqués. De quel article allons-nous parler ? J'ai entendu dire qu'à la place du lait, un liquide blanchissant était ajouté aux briques de lait. Bien qu'il soit écrit que ce n'est pas du lait, les gens le consomment dans le thé. Si les producteurs de ces briques déclarent clairement tous les ingrédients sur la brique elle-même, ils n'auront pas à en subir les conséquences.

De nos jours, le lait et les épices sont presque toujours altérés. L'eau est mélangée au lait, et les laits de vache, de chèvre et de bufflonne sont tous mélangés. Au Pakistan, les gens n'aiment pas le lait de vache, alors que j'ai lu que le lait et le ghee (beurre clarifié) des vaches étaient curatifs.¹⁵ Malgré cela, les Pakistanais ne l'utilisent pas.

À l'étranger, les briques sont étiquetées comme contenant du lait de vache et sont facilement achetées. Si le lait provient de vaches, de chèvres et de bufflonnes, et qu'il est mélangé, et que le client le sait, cela ne pose pas de problème. Si le client ne le sait pas, il s'agit d'une forme de tromperie, car il achètera en croyant qu'il s'agit de lait de bufflonne, qui est plus épais et donc plus apprécié au Pakistan. Certains épaississent même le lait avec de la farine. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ leur accorde la capacité de se repentir.

Des graines de papaye séchées sont ajoutées aux poivrons noirs

¹⁵ Al-Mustadrak lil-Ḥākim : 8274

et, en raison de leur couleur noire, elles ne sont pas visibles. Des feuilles de thé usagées provenant de restaurants et des cosses de pois chiches bouillis qui ont été teintées sont ajoutées aux feuilles de thé. Bref, toutes sortes de manipulations ont lieu. Qui sait quelles substances sont ajoutées dans les boîtes d'épices ? Dans la mesure du possible, essayez d'acheter des épices ouvertes sur le marché ; même si elles ne sont pas totalement pures, elles seront meilleures.

Cependant, tous les fabricants d'épices ne sont pas frauduleux dans leurs transactions commerciales. On constate également que les boîtes trafiquées sont vendues moins cher, tandis que les boîtes pures sont vendues plus cher pour couvrir les coûts de production.

Aujourd'hui, qui achètera une boîte pure, si elle se trouve être trois fois plus chère qu'une autre bon marché ? C'est la raison pour laquelle on dit "qu'ils arnaquent les gens" à propos de ceux qui vendent des produits purs, même s'ils jurent à plusieurs reprises qu'ils fournissent des produits honnêtes.

Gagner de l'argent par des moyens licites

Si une personne prétend qu'elle est obligée de vendre des objets trafiqués pour faire marcher son commerce, elle ne devrait pas le faire du tout. Il existe de nombreux autres moyens de gagner sa vie de manière licite ; elle devrait s'engager dans l'un d'entre eux et gagner un revenu licite. Les gens cherchent souvent à

mener une vie luxueuse et, pour satisfaire leurs désirs, ils tombent dans le péché d'acquérir des richesses par des moyens illicites.

Ceux qui ne renoncent pas aux transactions frauduleuses et à la malhonnêteté dans la vente devraient se préparer à être punis. Je dis cela comme un appel au réveil, car nous savons tous qu'il n'y a rien dans ce monde qui puisse préparer une personne à résister au feu de l'Enfer. نَعُوذُ بِاللَّهِ. Si quelqu'un dit : “ Je peux supporter le châtiment du feu de l'Enfer”, il a commis un acte de mécréance.¹⁶ Une telle personne devient mécréante pour avoir pris à la légère le châtiment d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

Le feu de l'Enfer ne peut être évité que par la Miséricorde Divine, le repentir sincère et les larmes versées par crainte d'Allah عَزَّوَجَلَّ. La sagacité d'une personne ne lui servira à rien. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous accorde la capacité de nous contenter d'une petite quantité de nourriture.

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

La nature éphémère des revenus frauduleux

(Haji Imran Attari dit alors :) La richesse acquise de cette manière échappe à la personne. On connaît l'histoire célèbre de cette personne qui avait l'habitude de mélanger de l'eau avec du

¹⁶ Fatāwā Ar-Riḍāwiyah, vol. 14, p. 654

lait. Un jour, une inondation emporta tout son bétail. Quelqu'un lui dit : "C'est la même eau que tu avais l'habitude de mélanger au lait. Aujourd'hui, cette eau a pris la forme d'une inondation et a emporté tes richesses."¹⁷

Les richesses obtenues par des moyens incorrects aboutissent à des voies incorrectes, par exemple dans les mains de voleurs, etc. De sévères avertissements sont adressés à ceux qui utilisent la tromperie dans les affaires.

Un hadith mentionne : "Celui qui vend un article défectueux et ne le fait pas apparaître au client reste dans le désagrément d'Allah **عَزَّوَجَلَّ**, tandis que les anges continuent de le maudire."¹⁸

Un autre hadith mentionne que :

"Le gain le plus pur est celui des commerçants qui, lorsqu'ils parlent, ne mentent pas ; lorsqu'on leur confie quelque chose, ils ne sont pas perfides ; et lorsqu'ils font une promesse, ils ne la rompent pas. Lorsqu'ils achètent quelque chose, ils ne le dénigrent pas ; lorsqu'ils vendent leur propre objet, ils n'exagèrent pas en le décrivant ; lorsqu'ils ont une dette envers quelqu'un, ils ne tardent pas à la rendre ; et lorsque quelqu'un a une dette envers eux, ils ne sont pas durs."¹⁹

¹⁷ Iḥyā' ul-'Ulūm, vol. 2, p. 7

¹⁸ Sunan Ibn Mājah : 2247

¹⁹ Shu'ab ul-Īmān : 4854

Qu'Allah ﷺ nous accorde la capacité de gagner une subsistance licite.²⁰

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاٰمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Q : Un frère en Islam a une entreprise qui s'occupe de buffles. Quelqu'un lui a inculqué l'idée suivante : “Lorsque vous développerez votre entreprise, la magie s'abattra sur vous et vous subirez une certaine forme de perte.” Que peut faire une personne dans cet état et comment peut-elle retrouver sa confiance ?

R : Une telle personne devrait avoir confiance en Allah ﷻ. Tout ce qu'Allah ﷻ veut, se produira. Si cette personne est le disciple d'un murshid (guide spirituel), elle doit réciter les litanies de son ordre spirituel avec assiduité et porter une amulette. **اِنْ شَاءَ اللهُ**. Elle en tirera un grand bénéfice et tous les obstacles se dissiperont également.

Q : Certaines personnes oublient leurs vêtements à la laverie et un long laps de temps s'écoule. Que doit faire le blanchisseur dans ce cas ?

R : Le blanchisseur devrait prendre les numéros et les adresses de ses clients. Si le client ne se présente pas, il peut envoyer un travailleur à son domicile. Dans certaines régions, les

²⁰ Malfuzât Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 438

blanchisseurs collectent les vêtements directement au domicile des personnes et les livrent après les avoir lavés. Dans ce cas, la possibilité d'un oubli de la part du client ne se pose même pas. Dans ce type de blanchisserie, les travailleurs sont généralement des locaux, et si une personne devait oublier, quelqu'un lui livrerait les vêtements à son domicile. Ce n'est pas un gros problème.

Si le blanchisseur est négligent, c'est un autre problème, mais il ne doit pas l'être. Il ne doit pas usurper les vêtements du client s'il les a oubliés, mais les conserver en toute sécurité. En général, les blanchisseurs ont un nombre fixe de clients réguliers ; ils n'acquièrent pas de nouveaux clients tous les jours. Il doit afficher une note sur le mur pour rappeler à quiconque l'a oublié.²¹

Q : Est-il permis d'avoir une entreprise qui fournit de l'eau ?

R : C'est permis.²²

Note : La question posée à la page 3 est présentée par le Département de Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, tandis que la réponse émane directement d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat

دَاوَتِ اِسْلَامِیَّہِ الْعَالَمِیَّہِ

²¹ Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 7, p. 204

²² Malfuzāt Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 45

Prochain livret hebdomadaire



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan
UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com